Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260521-260521DELIB48-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
04/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quinze mai deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT (arrivée à 19h47, à partir de la délibération n°45) M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, Mme Virginie STEPHAN (arrivée à 19h07, à partir de la délibération n°37), M. Gwenaël MERER, M. Paul-Etienne FOUQUÉ, M. Gaël KERNEUZET, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY, Mme Julie LE DUFF, M. Eric KERCRET

Ont donné procuration :
M. Gabriel MAOT à Mme Morgane LE GOUILL (jusqu'à la délibération n°44)
Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN à Mme Vinciane PERON
M. Simon CAUGANT à M. Michel JACQ
M. Tristan MOREL à M. Aurélien GARO
Mme Margareth CUSSON-DUARTE à M. Gaël KERNEUZET

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS et M. Stéphane SUPIOT

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Benjamin LEGROS, Directeur des services financiers ; Mme Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines (jusqu'à la délibération n°37)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260521-260521DELIB48-DE

N° 48 OBJET : Maison de santé – Réduction temporaire des loyers en raison de travaux affectant les conditions de jouissance

Rapporteurs : Nicolas DURET

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les baux conclus avec les professionnels de santé occupant la maison de santé communale,

Considérant que la commune met à disposition des locaux professionnels au sein de la maison de santé, moyennant le versement de loyers,

Considérant que les sanitaires réservés aux professionnels de santé sont actuellement hors service en raison d'un dysfonctionnement technique,

Considérant que les travaux nécessaires à la remise en état s'avèrent complexes et impliquent une durée d'intervention indéterminée,

Considérant que cette situation, bien que partiellement compensée par la mise à disposition de sanitaires ouverts au public, affecte les conditions normales de jouissance des locaux,

Considérant la volonté de la commune de maintenir des conditions d'accueil satisfaisantes pour les professionnels de santé et de préserver l'attractivité de l'offre de soins sur le territoire,

Considérant qu'il y a lieu, dans ces circonstances, d'accorder une réduction temporaire des loyers, à titre exceptionnel,

Ouï l'exposé de Nicolas DURET, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accorde à l'ensemble des professionnels de santé locataires de la maison de santé communale une réduction de loyer de 15 %,
- précise que cette réduction s'applique à compter du 1er février 2026 et jusqu'au rétablissement complet du fonctionnement normal des sanitaires réservés aux professionnels,
- indique que cette mesure est exceptionnelle, temporaire et strictement liée aux désordres constatés, et ne saurait constituer un précédent,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en oeuvre la présente délibération, notamment à procéder aux ajustements de loyers correspondants et à signer tout document afférent,
- indique que les crédits correspondants seront constatés en diminution des recettes de la section de fonctionnement.

MAIRIE DE CHATEAULIN ★ ★ Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 21 MAI 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Valérie SCOARNEC KEROULLAS	Stéphane SUPIOT